

FERRERO - La quête de l'Oeuf d'OR – Auchan
REGLEMENT COMPLET

Article 1 – Objet

La société FERRERO FRANCE COMMERCIALE , société par actions simplifiées au capital de 13 174 330 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Rouen sous le numéro 803 769 827, dont le siège social est au 18 rue Jacques Monod, 76130 Mont Saint Aignan (ci-après le « Société Organisatrice »), organise un jeu gratuit avec obligation d'achat intitulé « La quête de l'Oeuf d'Or Auchan », du 1^{er} mars 2016 à 00h00 au 30 avril 2016 à 23h59 (ci-après « le Jeu »), en France métropolitaine et en Corse

Article 2 – Les participants

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France Métropolitaine (Corse comprise), ayant acheté simultanément au moins 3 produits Kinder ou Ferrero porteurs du jeu (voir Article 4 du présent règlement) dans les magasins Auchan participant entre le 01/03/2016 et le 30/04/2016 inclus, à l'exclusion du personnel de la Société organisatrice, des sociétés appartenant au groupe de la Société organisatrice, des ayant droits, des prestataires ayant participé à l'organisation de l'opération et de leur famille.

La Société Organisatrice se réserve le droit de vérifier que les gagnants ont participé à l'Opération dans des conditions conformes au présent règlement, sans fraude. Les participations non-conformes ou frauduleuses entraîneront la disqualification du gagnant et l'annulation de son gain.

Article 3 – Annonce de l'opération

Le jeu sera annoncé sur les supports suivants :

- Prospectus de l'enseigne Auchan
- Affichage et écrans d'informations en magasin Auchan
- Site Internet Kinder.fr

Article 4 – Modalités de participation et attribution des lots

Pour jouer, le participant doit acheter simultanément au moins 3 produits éligibles à l'opération dans un magasin Auchan participant à l'opération, entre le 01/03/2016 et le 30/04/2016 inclus.

Liste des produits éligibles :

ROCHER T16, ROCHER T30, ROCHER T6 CUBE, ROCHER T16 OEUF, ROCHER T16 CLOCHE, LAPIN ROCHER 60G, LAPIN ROCHER 100G, GRAND FERRERO ROCHER 125g GRAND FERRERO ROCHER 240g, OEUF ROCHER PIEDESTAL 187g, MON CHERI T16, MON CHERI T30, MON CHERI T8 CUBE, RAFFAELLO T18, RAFFAELLO T7 CUBE, RAFFAELLO T30 BOITE, COLLECTION T24, GOLDEN GALLERY T22, EGGS CACAO T10, EGGS NOISETTES T10, Maxi Kinder Surprise 150G, Maxi Kinder Surprise 220G, Maxi Kinder Surprise 320G, Kinder SURPRISE T4, Kinder SURPRISE T6, Kinder SURPRISE GEANT 100G, Kinder SURPRISE MOULAGE 75g, Kinder .MEDAILLON 102g, Kinder CHOCOLAT T12, Kinder CHOCOLAT T24 demi-mètre, Kinder CHOCOLAT MINI EGGS, KINDER CHOCOLAT HAPPY T18, Kinder SCHOKOBONS 100G, Kinder SCHOKOBONS 225G, Kinder SCHOKOBONS 500G, Kinder MOULAGE 160G, Kinder MOULAGE 110G, Kinder MINI EGGS, Kinder EGGS, Kinder MIX PANIER 150G, Kinder MIX 96G, Kinder MINI MOULAGE T15X3, Kinder MIX MINI 54G, Kinder FRIENDS

Liste des magasins participants :

Distributeur	Adresse	Code Postal
DOMERAT	ROUTE GUERERRE NEUVE	03410
VILLEBON S/YVETTE	CHEMIN DE BRIS	91140
GUILHERAND GRANGES	1449 AVENUE DE LA REPUBLIQUE	07500
SEMUR EN AUXOIS	RUE DU TIR	21140

WOIPPY CEDEX	1 AVENUE DES DEUX FONTAINES	57146
EPAGNY	2 RTE BELLEGARDE	74330
DARDILLY	PORTE DE LYON	69570
MARSAC S/ISLE	LA CROPTÉ	24430
PEROLS	ROUTE DE CARNON	34470
VILLENEUVE D ASCQ	QUARTIER HOTEL DE VILLE	59650
TOURS NORD	ROUTE DE PARIS - RN 10	37100
VILLARS	CHEMIN DE MONTRAVEL	42390
TRIGNAC	ZAC DE LA FONTAINE AUBRUN	44570
STRASBOURG	RUE MAILLE YRENE	67200
VILLENEUVE S/LOT	RN 111 RTE DE BORDEAUX	47300
LA CHAPELLE ST AUBIN	ZAC DU MOULIN AUX MOINES	72650
PUTEAUX	C.C.QUATRES TEMPS - LE PARVIS	92800
BETHUNE	RUE DU DOCTEUR DHENIN	62400
LONGUENESSE	ZAC DES FRAIS FONDS	62219
OLIVET	AV.DE VERDUN R.N.20	45160
CLERMONT FERRAND	BLD ETIENNE CLEMENTEL	63100
BRIVES CHARENSAC	PLAINE DE CORSAC	43700
CALUIRE	10 CHEMIN PETIT	69300
MACON	KILOMETRE 400	71000
PERPIGNAN	ROUTE D'ESPAGNE - MAS GALTE	66000
VIGNEUX S/SEINE	8 RUE DE LA LONGERAIE	91270
GUEUGNON	ROUTE DE DIGOIN	71130
HIRSON	AVENUE DE VERDUN	02500
PETITE FORET	R.N. 45	59494
LEERS	RUE PIERRE CATTEAU	59115
RONCQ	BD D HALLUIN	59223
MERS LES BAINS	RN 15BIS FONT DE FROIDEVILLE	80350
HAUBOURDIN CEDEX	CENTRE COMMERCIAL ENGLOS	59483
LE HAVRE	AVENUE BOIS COQ - MT GAILLARD	76620
ST PRIEST	BLD A BOULLOCHE	69800
LA SEYNE S/MER	QUARTIER LERY RN 63	83500
LOUVROIL	DEPARTEMENTALE 121	59720
ST MARTIN BOULOGNE	ROUTE NATIONALE 42	62200
GRANDE SYNTHÉ	ROUTE NATIONALE 40	59760
NOYELLES GODAULT	ROUTE NATIONALE 43	62950
BEZIERS	4 AV. DE LA VOIE DOMITIENNE	34536
ST JEAN DE LA RUELLE	RUE DE LA MOUCHETIERE	45140
DIEPPE CEDEX	CC DU BELVEDERE	76371
CALAIS	RTE NLE - 1 DIR.BOULOGNE	62100
NEUILLY S/MARNE	1 A 9 AV.DU MARECHAL FOCH	93330
FONTENAY S/S BOIS CEDEX	AVENUE DU MARECHAL JOFFRE	94124
PLAISIR	CD 161 - LES VICOMTES	78370
BUCHÉLAY	C.D.110	78200
LA CHARITE SUR LOIRE	AVENUE DU GAL LECLERC	58400
LA COURONNE	ROUTE DE BORDEAUX	16400
MAZAMET	RN 112	81200
LA GLACERIE	RN 13	50470
ST HERBLAIN	325 ROUTE DE VANNES	44800
ST SEBASTIEN S/LOIRE	ROUTE DE CLISSON	44230
ST ETIENNE	C.C.2 RUE ALEXANDRE POURCEL	42100
AVALLON	ROUTE DE TONNERRE	89200
ST GENIS LAVAL CEDEX	LES BASSES BAROLLES - BP 60	69563
CASTRES	ROUTE DE TOULOUSE	81100
SOISSY S/S MONTMORENCY	28 AVENUE DE PARIS	95230
ILLKIRCH GRAFFENSTADEN	6 ROUTE DE STRASBOURG	67400
ST QUENTIN LE FAYET	RN 29	02100
ARRAS CEDEX	6 RUE CLAUDE BERNARD	62062
BESSONCOURT	RD 419 - ROUTE DE BALE	90160
MANOSQUE	ROUTE DE SISTERON	04100
TOULOUSE	CHEMIN DE GABARDIE - N° 92	31000
SAVONNIERES DEVANT BAR	1 ROUTE DE LONGEVILLE	55000

LE POINCONNET	ROUTE DE MONTLUCON	36330
CHAMBRAY LES TOURS	ROUTE DE JOUE LES TOURS	37170
SIN LE NOBLE	CC LES EPIS - RN 17	59450
DURY - AMIENS	ROUTE DE PARIS	80000
CHATELLERAULT	AVENUE JEAN MOULIN	86100
AUBIERE	ROUTE D ISSOIRE	63170
CERGY PONTOISE	C.C. DES 3 FONTAINES	95000
SCHWEIGHOUSE S/MODER	ROUTE DE BITCHE	67590
CESSON	R.N.6 BOISSENART	77240
COSNE S/LOIRE	CHEMIN DU GRAND CHAMP	58200
MONTIVILLIERS	CC DE LA LEZARDE	76290
COGNAC	ROUTE DE CHATEAUBERNARD	16100
MARTIGUES	BLD PAUL ELUARD	13500
LA TRINITE	ROUTE DE LAGHET	06340
VELIZY VILLACOUBLAY		
CEDEX	2 AVENUE DE L'EUROPE	78140
ESCAUDOEUVRES	2 RUE JEAN JAURES	59161
NANCY CEDEX	127 BOULEVARD LOBAU	54017
VALENCIENNES	2 PLACE DU GAL HORME	59300
BRETIGNY S/ORGE	C.C.DE LA MAISON NEUVE	91220
BORDEAUX	R.DE LA TEULADE	33000
AUBAGNE	ROUTE DE GEMENOS	13400
TONNERRE	ROUTE DE DIJON	89700
BORDEAUX	AVENUE DES 4 JOURNAUX	33000
BIGANOS	71 RUE DES FONDERIES	33380
LAXOU	RUE DE LA SAPINIERE	54520
GIEN	1 RUE DE LA FABRIQUE	45500
OSNY	CD 915 CHEMIN DU POIRIER	95520
SETE CEDEX	BLD CAMILLE BLANC	34201
NOYON	CC NOYON SUD	60102
TAVERNY	CC LES PORTES DE TAVERNY	95150
SEMECOURT	LIEU-DIT GRIGNON-PRE	57210
AVIGNON	7 ROUTE DE MARSEILLE	84000
MAUREPAS CEDEX	AV. GUTENBERG	78318
CAVAILLON	ROUTE DE PERTUIS	84300
VINEUIL	ZI LES BATS DE COEUR	41350
ST CYR	BLD DU GAL DE GAULLE	37500
ISSY LES MOULINEAUX	1 AVENUE ARISTIDE BRIAND	92130
VIRY NOUREUIL	V 2000 - RN 98	02300
CHASSENEUIL DU POITOU	RN 10	86360
POITIERS	250 AVENUE DU 8 MAI 1945	86000
PAU	5 AVENUE DU GAL LECLERC	64000
MONTAUBAN	777 AVENUE JEAN MOULIN	82000
NOGENT SUR OISE	AVENUE DE L'EUROPE	60180
BAGNOLET CEDEX	26 AV.DU GAL DE GAULLE	93541
BOULIAC	LIEU-DIT BONNEAU, CD 113	33270
FACHES THUMESNIL	ROUTE DE VENDEVILLE	59155
MERU	ZAC RUE MARCEL COQUET	60110
LA CROIX ST OUEN	142 ROUTE NATIONALE	60610
MULHOUSE	170 RUE DES ROMAINS	68200
MARSEILLE 10	BLD ROMAIN ROLAND	13010
TOMBLAINE LES NANCY	AVENUE EUGENE POTIER	54510
LE PONTET	RN 542 ZAC DU TRONQUET	84130
LUXEUIL LES BAINS	ROUTE NATIONALE 57	70300
MT ST MARTIN	1 BOULEVARD DE L EUROPE	54350
CLAMECY	ROUTE D'ORLEANS	58500
SERRIS	14 COURS DU DANUBE	77700
BEUVAIS	RUE P. ET M. CURIE	60000
VILLETANEUSE	189 AV.DE LA DIVISION LECLERC	93430
SENNECEY LE GRAND	RUE DU POIRIER CHANIN	71240
CHATILLON S/SEINE	RN 71 MONTLIOT ET COURCELLES	21400
KREMLIN BICETRE	15 RUE EDMOND MICHELET	94270

TOURCOING	RUE FIDELE LEHOUCQ	59200
SARCELLES	200 AVENUE DE LA DIVISION LECL	95200
SENS	BLD CHAMPBERTRAND	89100
AVRILLE CEDEX	LA CROIX CADEAU	49243
TREMBLAY EN FRANCE	99 RUE DES BUISSONS	93290
EPINAY SUR SEINE	5 AVENUE DELATTRE DE TASSIGNY	93800
GAP	ROUTE DE BARCELONETTE	05000

Le participant reçoit lors de son passage en caisse un code alphanumérique par tranche de 3 produits éligibles achetés, indiqué au dos de son ticket de caisse. Ce code lui permettra de jouer en ligne sur le site de l'opération, de la façon suivante :

- Le participant se connecte sur le site www.kinder.fr entre le 1^{er} mars 2016 à 00h01 et le 30 avril 2016 à 23h59.
- Il indique le code alphanumérique inscrit au dos de son ticket de caisse et clique sur « Valider »
- Il remplit entièrement tous les champs obligatoires du formulaire de participation (genre, nom, prénom, adresse complète, code postal, ville, pays, email, date de naissance)
- Il clique sur valider pour déclencher un instant gagnant de la façon suivante :
 - o Il accède au jeu « La chasse à l'œuf en or »
 - o il choisit un des 3 lapins
 - o il clique sur OK pour valider sa sélection et découvrir si le lapin cache une dotation

Si le participant gagne, il découvre le message « Bravo, vous avez gagné ! » avec la description du lot gagné ainsi que la condition pour remporter son gain. (Photo de la preuve d'achat)

Si le participant perd, il découvre le message « Désolé, vous avez perdu ».

Un code alphanumérique présent au dos d'un ticket de caisse peut être utilisé pour 1 seule fois par personne pendant toute la durée du jeu.

Pour être définitivement considéré comme gagnant, le participant ayant remporté un instant gagnant doit pouvoir justifier de son achat et renvoyer la photo du recto et du verso de son ticket de caisse ainsi que ses coordonnées complètes au plus tard le 30/04/2015 par email à l'adresse suivante : kinder@customsolutions.fr. Les photos fournies doivent faire apparaître de façon lisible les produits Kinder achetés, la date et l'heure d'achat, le point de vente ainsi que le code alphanumérique. Les coordonnées doivent être identiques à celles fournies sur le site internet lors de la participation au jeu. Le détail des lots concernés est indiqué aux articles 6 et 7 du présent règlement.

Toute participation hors délai, incomplète, comportant des informations inexactes, frauduleuse, hors zone géographique et d'une manière générale non-conforme aux modalités de participations demandées au titre du présent règlement de Jeu ne pourra être prise en considération et le participant concerné ne pourra prétendre à une dotation.

Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité et leur domicile par la Société organisatrice, sans toutefois qu'elle ait l'obligation de procéder à une vérification systématique de l'ensemble des participations.

Article 5 – Désignation des gagnants

5.1 Instants Gagnants ouverts

Si le participant enregistre sa participation (c'est-à-dire clique sur le bouton « OK » après avoir sélectionné le lapin) lors d'un instant gagnant (l'un des 2 305 instants T prédéfinis), le Site lui indique, une fois qu'il a joué au jeu « La chasse à l'œuf en or », qu'il a gagné la dotation affectée à cet instant gagnant.

En l'absence d'enregistrement d'une participation à l'instant gagnant, c'est le premier participant qui ayant joué au jeu « La chasse à l'œuf en or » après cet instant gagnant qui remporte la dotation affectée à cet instant gagnant (sans possibilité de cumul avec la dotation affectée à l'instant gagnant suivant) durant toute la période du jeu.

Les instants gagnants sont prédéterminés aléatoirement selon un algorithme confidentiel et déposés auprès de l'étude d'huissiers de justice suivante : Selarl AIX-JUR'ISTRES, Immeuble "Le Grassi" - Impasse Grassi, 13100 AIX-EN-PROVENCE.

5.2 Condition commune de l'octroi définitif d'une dotation

Tout octroi définitif d'une dotation au gagnant d'un instant gagnant est conditionné à la validation de la conformité de sa participation au regard du présent règlement.

Pour certaines dotations, le participant ayant remporté un instant gagnant doit pouvoir justifier de son achat et renvoyer la photo du recto et du verso de son ticket de caisse ainsi que ses coordonnées complètes par email à l'adresse suivante : kinder@customsolutions.fr Les photos fournies doivent faire apparaître de façon lisible les produits achetés, la date et l'heure d'achat, le lieu d'achat ainsi que le code alphanumérique. Les coordonnées doivent être identiques à celles fournies sur le site internet lors de la participation au jeu.

Les lots concernés sont détaillés aux articles 6 et 7 du présent règlement.

Article 6 – Les lots

Sont mis en jeu :

- 5 Œufs d'Or d'une valeur commerciale unitaire de 1000€ TTC, remis sous forme d'une lettre-chèque de 1000€ après vérification de la preuve d'achat du participant ayant remporté l'instant gagnant correspondant
- 300 caddies Auchan d'une valeur commerciale unitaire de 50€ TTC, remis sous forme de bons d'achats de 50€ valables chez Auchan [UTILISABLE EN UNE SEULE FOIS, SUR TOUS LES PRODUITS DES MAGASINS AUCHAN EN France ENTRE LE 1^{er} MARS 2016 ET LE 30 JUIN 2016]
- 2000 bons de réduction immédiate d'une valeur commerciale unitaire de 0.30€ TTC à valoir sur les produits détaillés à l'article 4 du présent règlement, téléchargeables directement sur le site du jeu en suivant la procédure indiquée : « Bravo, vous avez gagné ! » avec la possibilité de télécharger son bon de réduction. [utilisable en une seule fois, sur les produits Kinder ou Ferrero Pâques, entre le 1^{er} et le 15/03/2016 ;

Les lots offerts ne comprennent que ce qui est indiqué, à l'exclusion de toute autre chose.

Les lots décrits ci-dessus ne seront ni repris, ni échangés contre d'autres objets ou prestations quelle que soit leur valeur, et ne pourront pas faire l'objet d'aucune contrepartie en espèces ou par chèque. Si un des gagnants ne voulait ou ne pouvait prendre possession de son lot, il n'aurait droit à aucune compensation.

La Société Organisatrice se réserve toutefois la possibilité de remplacer certains lots par un lot de valeur équivalente ou supérieure, notamment, et sans que cette liste soit limitative, en cas de rupture de stock des lots initialement prévus ou de tout autre événement imprévisible, irrésistible, et extérieur qui rendrait impossible la délivrance des prix prévus dans un délai initial.

Article 7 – Remise des lots

Les gagnants des bons de réduction immédiate pourront télécharger leur bon directement sur le site du jeu via le bouton « Imprimer le bon de réduction » et via l'émailing de confirmation.

Les gagnants des caddies Auchan recevront leur bon d'achat sous 6 à 8 semaines à compter de leur participation, à l'adresse postale indiquée sur le site internet lors de leur participation.

Pour obtenir leur lot, les gagnants des œufs d'Or devront envoyer la photo du recto et du verso de leur ticket de caisse ainsi que leurs coordonnées complètes au plus tard le 30/04/2015 par email à l'adresse suivante : kinder@customsolutions.fr Les photos fournies doivent faire apparaître de façon lisible les produits achetés, la date et l'heure d'achat, le lieu d'achat ainsi que le code alphanumérique. Les coordonnées doivent être identiques à celles fournies sur le site internet lors de la participation au jeu.

Les bons d'achats et lettres-chèques seront alors envoyés, sous réserve de conformité du dossier, à l'adresse du gagnant dans un délai de 4 semaines à compter de la réception des photos.

Chaque lot offert est attribué et/ou envoyé nominativement à chacun des gagnants, sans possibilité de l'attribuer ou l'envoyer à une autre personne. Les lots offerts aux gagnants ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte.

Article 8 – Remboursement des frais de consultation du Règlement complet et des frais de participation

8.1. Remboursement des frais de participation au Jeu

Les frais liés à la participation ne sont pas remboursés et restent à la charge du participant en tout état de cause.

8.2 Règlement

Le règlement complet est consultable gratuitement sur le site de l'offre à l'adresse suivante : www.kinder.fr

Article 9 – Protection des données à caractère personnel

Les gagnants autorisent la reproduction et la diffusion de leur nom et qualité de gagnant à des fins publicitaires relatives au présent Jeu.

Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978 modifiée, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de retrait des données personnelles les concernant. Ces droits pourront être exercés sur simple demande écrite, à l'adresse suivante : FERRERO France COMMERCIALE, Service Consommateurs 18 rue Jacques Monod - CS 90058 – 76136 Mont-Saint-Aignan Cedex

Ces données recueillies dans le cadre du Jeu sont destinées à la Société organisatrice, à la seule fin de gestion du jeu, des gagnants, de l'attribution de la dotation aux gagnants et pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Elles pourront être communiquées à une société prestataire gérant pour son compte le présent Jeu.

Les données collectées sont indispensables à la gestion du jeu et la participation au jeu. Par conséquent, les personnes qui exerceront leur droit de suppression des données les concernant avant la fin du Jeu seront réputées avoir renoncé à leur participation les privant d'accéder aux lots éventuellement gagnés.

Les données seront conservées uniquement pour les seuls besoins du Jeu et de l'attribution des gains et ne seront pas utilisées à des fins de sollicitations commerciales, à l'exception des participants ayant autorisé FERRERO à utiliser leurs coordonnées pour leur faire parvenir des informations.

Elles ne seront ni vendues, ni échangées, ni cédées à des tiers de quelque manière que ce soit.

Ces données ne pourront être utilisées à des fins de marketing par Ferrero qu'à la condition expresse que le participant, le cas échéant, ait indiqué son accord lors de son inscription sur le site www.kinder.fr.

Article 10 – Responsabilité

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable si les formulaires d'inscription au Jeu renseignés par les participants ne lui parvenaient pas pour une quelconque raison ou lui arrivaient illisibles ou impossibles à traiter (par exemple, si le matériel informatique ou logiciel du participant est inadéquat pour son inscription ou en cas de problème de connexion sur internet).

Tout formulaire d'inscription au Jeu illisible, incomplet, incompréhensible, erroné, présentant une anomalie (notamment une adresse électronique non valable), non conforme aux dispositions du présent règlement ou manifestement frauduleux ne sera pas pris en considération.

Les dotations ne pourront être échangées, en totalité ou partiellement, contre de l'argent.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents et/ou accidents de quelque nature que ce soit qui pourraient survenir du fait de la mise en possession de la dotation et/ou de son utilisation.

En cas de force majeure, d'évènements indépendants de sa volonté ou de justes motifs, si les circonstances l'exigent, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer la dotation gagnée par une dotation de valeur équivalente et dans la mesure du possible de caractéristiques proches.

Les dotations remises aux gagnants ne peuvent donner lieu à aucune contestation, ni à leur échange ou remplacement pour quelque cause que ce soit. En conséquence, il ne sera répondu à aucune réclamation d'aucune sorte.

Pour les cas imprévus, la société FERRERO FRANCE COMMERCIALE se réserve le droit de compléter ou de modifier sans préavis le présent règlement en vue d'assurer le bon déroulement du Jeu et, si les circonstances l'exigent, d'annuler, de proroger, reporter ou écourter le Jeu. Dans le cas d'une modification de la durée ou de la nature du jeu la société organisatrice informera les consommateurs sur le site internet du jeu dans les plus brefs délais. Sa responsabilité ne pourra être engagée de ce fait. La société organisatrice ne pourra voir sa responsabilité engagée, dans l'hypothèse où elle serait contrainte de fermer le site, suite à des participations multiples et frauduleuses.

Toute éventuelle modification apportée au règlement complet fera l'objet d'un avenant qui sera déposé auprès de la Selarl Ais Jur'Istres, Huissiers de Justice à Aix en Provence (13) et consultable sur le Site.

Il est expressément rappelé qu'Internet n'est pas un réseau sécurisé. La Société Organisatrice ne peut être tenue pour responsable de tout problème de quelque nature que ce soit lié à l'utilisation des outils et des réseaux informatiques et en particulier à la transmission des données par l'Internet.

La Société Organisatrice ne saurait donc être tenue pour responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des participants au Jeu ou au Concours et décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des participants au réseau via le Site.

En outre, sa responsabilité ne pourra en aucun cas être retenue en cas de problème d'acheminement ou de perte des formulaires d'inscription. Plus particulièrement, la Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable de tout dommage, matériel ou immatériel, causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle ou professionnelle.

La Société Organisatrice ne saurait davantage être tenue responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à participer au Jeu via le Site du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment et non limitativement :

- à l'encombrement du réseau,
- aux temps de transfert et accès aux informations mises en ligne et aux temps de réponse pour afficher, consulter ou transférer des données,
- à une erreur humaine ou d'origine électronique,
- à toute intervention malveillante,
- à la liaison téléphonique,
- à un cas de force majeure,
- à la présence de virus sur le Site.

Article 11 – Vérifications par la société organisatrice/fraudes

Les participants autorisent toutes vérifications utiles concernant leur identité et leur adresse postale et/ou adresse électronique, ce afin de permettre à la société organisatrice de s'assurer du respect par ces derniers du présent règlement. Toute demande en ce sens sera notifiée au participant par la Société Organisatrice via un courriel ou un courrier postal.

La justification devra notamment démontrer que l'adresse indiquée correspond au domicile principal du gagnant. Ainsi, par exemple, l'indication d'une adresse professionnelle emportera annulation de la participation et du gain à moins que le gagnant n'apporte la preuve de ce que cette adresse correspond à son lieu d'habitation principale.

La société organisatrice se réserve le droit d'exclure de manière définitive du Jeu, tout participant

- ayant indiqué plusieurs adresses postales et/ou adresses électroniques,
- ayant indiqué une identité ou/et une adresse fausse ou/et l'identité ou/et l'adresse d'une autre personne,
- ayant tenté de tricher (notamment en créant de fausses identités permettant de s'inscrire plusieurs fois au Jeu ou en modifiant un détail de leur adresse ou en utilisant des procédés déloyaux tels que logiciels, robots ou autre procédé permettant d'automatiser sa participation sans intervention physique, adresses mails temporaires), et plus généralement,
- contrevenant à une ou plusieurs dispositions du présent règlement.

En cas d'exclusion d'un gagnant au Jeu, celui-ci se trouve déchu de l'ensemble de ses droits au titre du présent règlement et notamment ceux liés à l'obtention de la dotation mise en jeu. La dotation correspondante sera alors attribuée au participant dont le moment de la connexion est intervenu juste après le moment de la connexion du gagnant exclu et dont la participation sera en tous points conforme au présent règlement.

La société organisatrice se réserve le droit d'engager des poursuites judiciaires à l'encontre de tout participant au Jeu contrevenant à une ou plusieurs dispositions du présent règlement.

Article 12 – Acceptation du règlement

Le simple fait de participer entraîne l'acceptation entière et sans réserve :

- du présent règlement déposé avec les codes gagnants et lots attribués auprès de la Selarl AIX-JUR'ISTRES, Huissiers de Justice associés à 13100 AIX-EN-PROVENCE - Immeuble "Le Grassi" - Impasse Grassi
- de l'arbitrage en dernier ressort de la société organisatrice pour toutes les contestations relatives à l'interprétation et/ ou à l'application du présent règlement.

Le règlement complet est consultable sur le site www.kinder.fr pendant toute la durée du Jeu.

Il ne sera répondu à aucune demande (écrite ou téléphonique) concernant l'interprétation ou l'application du règlement, les modalités et le mécanisme du Jeu.

Aucune réclamation ne sera acceptée après le 30/05/2016.

Article 13 – Loi applicable

La loi applicable au Jeu et au présent règlement est la loi Française. Sauf disposition légale contraire, tout litige relatif au Jeu et au présent règlement relèvera de la compétence exclusive du juridiction de Rouen.